



Source sur terrain à bâtir

Par **zelpey**, le **16/05/2014** à **22:20**

Bonsoir,

Je viens sur ce forum pour essayer de savoir quels sont mes droits. Mon ami et moi-même avons visité un terrain constructible (CU pas encore demandé/obtenu) et avons eu un coup de coeur. Direction l'agence, nous signons la proposition d'achat.

La semaine prochaine, RV est pris avec le notaire (celui du vendeur) pour signer le compromis de vente.

Or, nous sommes depuis retournés sur le terrain, une grande surface herbeuse, et avons constaté en le parcourant qu'il y avait toute une bande humide (environ 20 m de long), dont on ne pouvait se rendre compte qu'en marchant dessus, compte tenu de la hauteur de l'herbe. Cette bande correspond à l'endroit où nous souhaitons implanter la maison...

D'où ma question : s'il s'avère qu'il s'agit d'une source ou d'une nappe phréatique qui affleure (visiblement, cette humidité est toujours là car il n'a pas plu depuis plusieurs jours et l'eau est bien présente ; qui plus est, en regardant une image satellite sur un site Internet, on voit bien clairement cette bande humide alors que le terrain était à nu sur l'image satellite), pouvons-nous faire apparaître une clause suspensive "efficace" dans le compromis de vente? Car il est évident que si cette source d'humidité engendre un surcoût de 15 ou 20000 euros, nous ne sommes plus aussi intéressés...

Merci d'avance pour vos avis!!!

CP